

Luxembourg, le 8 octobre 2015

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'août 2015.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits immobiliers accordés aux ménages demeure relativement stable en comparaison mensuelle, passant de 1,81% en juillet 2015 à 1,80% durant le mois d'août 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés affiche une baisse de 102 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 169 millions d'euros. En comparaison avec le mois d'août 2014, ce taux est en baisse de 9 points de base tandis que le montant des crédits accordés diminue de 8 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages s'inscrit également en légère baisse sur un mois, passant de 2,12% en juillet 2015 à 2,07% au mois d'août 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés diminue de 83 millions d'euros par rapport au mois précédent et s'élève à 136 millions d'euros. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 37 points de base et le montant des crédits accordés est en hausse de 81 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, progresse de 8 points de base en

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

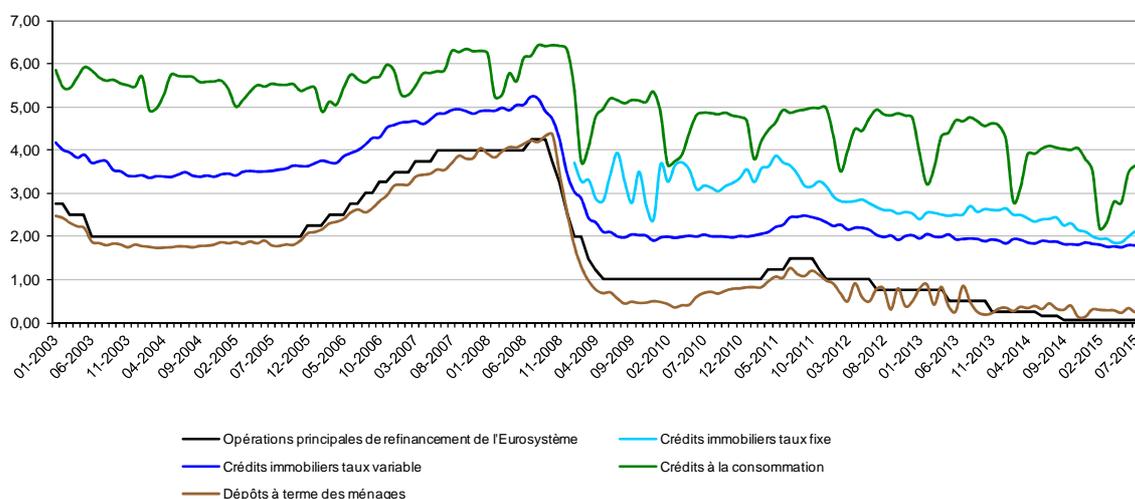
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est supérieure à 1 an. Cette série n'est publiée par la BCL qu'à partir de février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

Communiqué de presse statistique

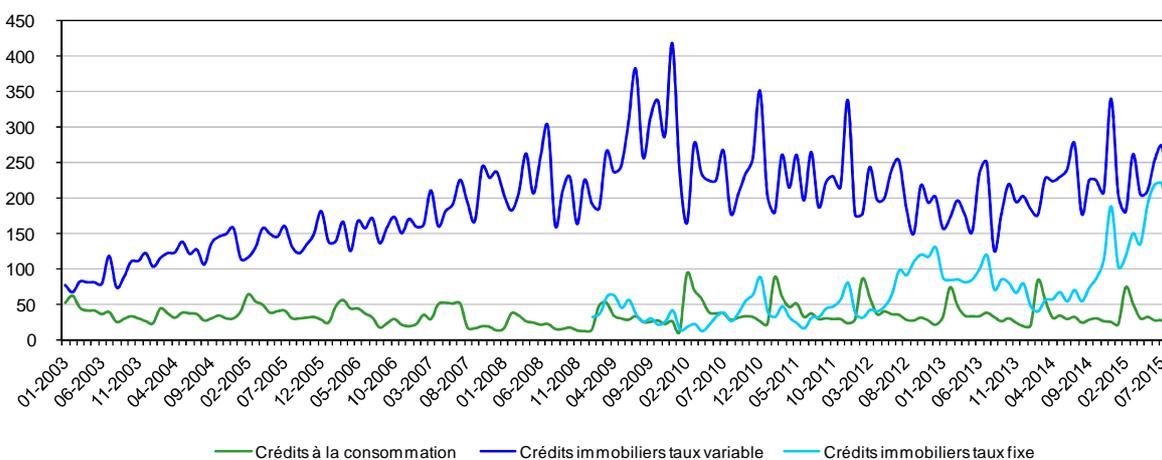
rythme mensuel pour atteindre 3,72% durant le mois d'août 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'élève à 19 millions d'euros pendant le même mois de référence, en retrait de 8 millions d'euros par rapport à juillet 2015. En comparaison annuelle, ce taux est en baisse de 33 points de base et le montant des crédits accordés diminue de 4 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages, ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an, progresse de 16 points de base sur un mois pour s'élever à 0,41% en août 2015. En comparaison annuelle, ce taux augmente de 8 points de base.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des ménages



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



Communiqué de presse statistique

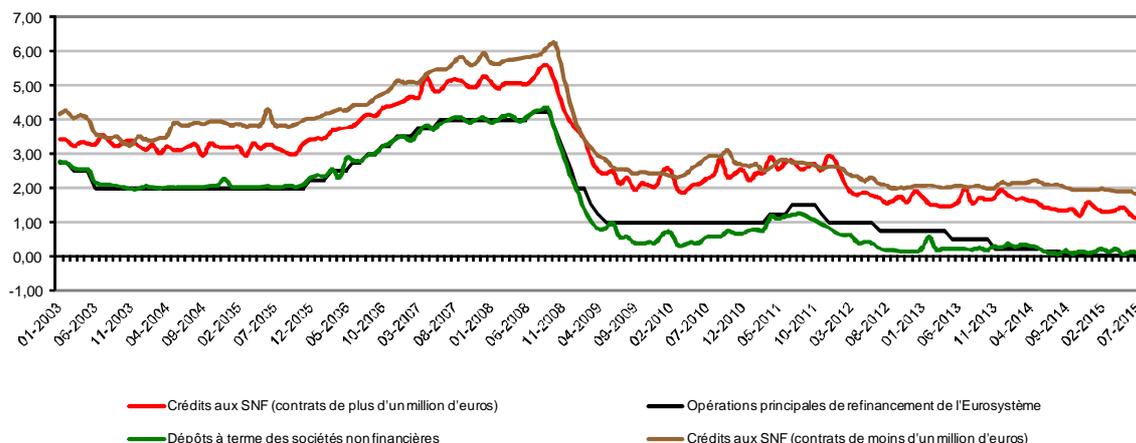
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières augmente de 8 points de base par rapport au mois précédent pour s'inscrire à 1,89%. Le volume de ces crédits nouvellement accordés est de 816 millions d'euros, en baisse de 232 millions d'euros par rapport au mois de juillet 2015. En comparaison annuelle, ce taux diminue de 20 points de base tandis que le montant des crédits accordés diminue de 26 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux sociétés non financières s'est stabilisé à 1,10% pendant le mois d'août 2015. Le volume de ces crédits nouvellement accordés diminue de 721 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 9 069 millions d'euros. En comparaison avec le mois d'août 2014, ce taux est en baisse de 25 points de base et le montant des crédits accordés augmente de 2 308 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des sociétés non financières ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an évolue désormais en terrain négatif pour atteindre -0,10% en août 2015. Il convient toutefois d'interpréter cette évolution avec précaution car les pondérations des contrats individuels sont très volatiles pour cette catégorie d'instruments.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Communiqué de presse statistique

Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques/03_marche_capitaux_interets/index.html

http://www.bcl.lu/en/statistics/series/03_Capital_markets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la Banque centrale du Luxembourg.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



Secrétariat général
L-2983 Luxembourg
Télécopieur: +352 4774-4910